



**ATELIER 3**

**Les obligations des parties dans un contrat de transport de marchandises dangereuses**

## Document support de travail 2

1°) Dans l'ordre de transport n°45, quelles sont les parties au contrat ?

2°) A partir de l'ordre de transport 45, retrouvez à qui appartient chacune des obligations suivantes :

Vérifier que la citerne est agréé et apte au transport de Butane	
Tenir à bord du véhicule la consigne écrite concernant le Butane	
Peser l'ensemble routier à son arrivée	
Vérifier la propreté de la citerne	
Respecter le protocole de sécurité de l'entreprise destinataire	
Mettre à quai le véhicule et mettre les cales pour caler le véhicule à l'arrivée	
Prendre rendez-vous pour la livraison	
Vérifier que le véhicule est correctement signalisé à la sortie de l'usine	
Vérifier l'état de la citerne à l'arrivée	
Vérifier la correspondance entre les documents de transport et la marchandise livrée	
Nettoyer la citerne	
Poser les étiquettes de danger sur le véhicule ainsi que les panneaux orange avec le numéro de danger 233 et le code ONU 1011	
Ne pas fumer lors du chargement de la citerne et pendant le transport	
Rédiger le document d'expédition ou la déclaration de produit dangereux	
Retirer les signalisations de danger après le nettoyage de la citerne	
Acheminer le Butane de Pierre Bénite à Lyon	
Ne pas circuler dans un tunnel de la catégorie B	
Payer le transport en cas de port du	
Etre en mesure de présenter tous les documents obligatoires en cas de contrôle de la gendarmerie	
Indiquer le numéro ONU 1011 et fournir la fiche de sécurité du Butane	
Vérifier que le conducteur est titulaire de la formation ADR	

